



## Concept COVID-19 : natation à la piscine

### Concepts généraux :

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne peuvent entrer dans la piscine et/ou participer à nos entraînements.
- Il est de la responsabilité de chaque membre de maintenir à tout moment une distance de 2 mètres entre chaque individu. Si cela n'est pas possible le port du masque est obligatoire.
- Un traçage des contacts est mis en place et les données doivent être conservées pendant 14 jours. Cela se fait via notre site web, l'inscription y est obligatoire.

### Port du masque de protection

Toute personne a l'obligation de porter un masque de protection dès qu'elle franchit le seuil d'entrée de la piscine.

Elle est tenue de le garder y compris dans les vestiaires et dans les zones publiques hors des bassins.

Elle le laisse au vestiaire dès qu'elle se rend dans la zone des douches/sanitaires, puis dans le hall des bassins.

Elle le remet dès qu'elle retourne aux vestiaires et le porte jusqu'à sa sortie.

### Directives pour l'utilisation des vestiaires et des sanitaires

Les vestiaires et casiers sont mis à disposition dans les vestiaires réservés, le port du masque est obligatoire dans ces locaux, excepté dans les douches et les toilettes des bassins.

Une douche murale sur deux est mise à disposition. Les toilettes sont à disposition.

### Groupes et affaires de nage

Chacun apporte ses propres affaires de natation : lunettes, bonnet, pull buoy, plaquettes.... L'utilisation des affaires d'un collègue est interdite.

Les groupes de natation ne se mélangent pas. Pour cela les nageurs de la ligne rapide utiliseront les vestiaires de droite (hommes et femmes), les nageurs plus lents les vestiaires de gauche.